MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 06/08/2024
Dossier complet le : 06/08/2024
N° d'enregistrement : 2024-8121

1 Intitulé du projet

Boisement de terres agricoles supérieur à 0.5 ha
Projet situé sur la commune de Dompierre Sur Yon (85170) et Chauché (85140), pour une surface de 1ha 85

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom : GRELAUD
Prénom(s) : JEAN - CLAUDE

2.2 Personne morale

Dénomination :
Raison sociale :
N° SIRET :
Type de société (SA, SCI...) :
Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☐ Monsieur
Nom :
Prénom(s) :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
n°47c	Premier boisement d'une surface supérieur à 0.5ha

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Boisement de terres agricoles durant l'hiver 2024/2025 (selon les conditions météorologiques).
Conservation des haies et des corridors écologiques existants inclus dans le projet de boisement ainsi qu'en périphérie

Les travaux de boisement comprennent la préparation de sol, la plantation, la création de cloisonnements de 4 à 5 mètres de large tous les 4 à 5 rangs de plantation et la protection des plants. Des entretiens de plantations seront effectués dans les premières années suivant le boisement.

A plus long terme, des éclaircies et coupes forestières seront réalisées selon la programmation prévue dans le PSG qui sera présenté au CRPF.

Le projet fera également l'objet d'une demande de labellisation "bas carbone".

A ce jour, les parcelles sont des prairies, fauchées 1 à 2 fois par an. Le projet de boisement enrichira les parcelles aussi bien en faune qu'en flore

4.2 Objectifs du projet

Ce projet aura pour objectif :

- création d'un patrimoine boisé important

- Production de bois et par conséquent séquestration de carbone

- Valorisation de terres agricoles utilisées aujourd'hui en prairie

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Plantation mixte (chênes, résineux et divers)
2) Préparation de sol : labour en planche sur les futures lignes de plantation (pas de labour en plein)
La préparation de sol sera faite en fin de saison estivale précédent la plantation, il faudra s'assurer de la portance des sols avant de commencer. Le travail du sol devra faire environ 50cm de profondeur sans inversions des horizons rocheux.
2) Plantation d'essences feuillues et résineuses adaptées au contexte pédo-climatique local et conforme aux règles MFR applicable en Pays de la Loire (Cèdre, Chêne pubescent, chêne chevelu, chêne sessile, charme, acacia, erable sycomore, Alisier)
Selon la station et l'essence objectif, les densités de plantation seront comprises entre 1500 et 3200 plants à l'hectare. Compte tenu des importantes populations de lièvres et de chevreuils, la densité de plantation sera importante, il est d'ores et déjà prévu un regarnis.
Répartition : PARCELLE 1 : 50% chêne, 40% charme, 10% diversité : (merisier, alisier, cormier) / PARCELLE 2 : 25% chêne sessile, 25% cèdre, 40% acacia, 10% diversité
Suite à la plantation des bambous seront installés afin de retrouver plus facilement les plants lors des 1ers dégagements.
Il est prévu la création de cloisonnements de 4 à 5 mètres de large tous les 4 à 5 rangs de plantation,

Les travaux seront réalisés durant l'hiver 2024-2025 pour une durée prévisible comprises entre 5 et 15 jours selon les moyens mis en place et les conditions météorologiques.

Un engrillagement est prévu autour des parcelles afin d'empêcher les impacts des cervidés (frottis, abroutissements)

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Entretien des interbandes et des cloisonnements par fauchage ou par broyage en période estivale (tous les ans)

Pas d'utilisation de produit Phytosanitaire

Pas d'arrosage

Éclaircies à partir de l'âge de 18-20 ans en fonction de la croissance (itinéraire sylvicole FRC 2010) tous les 8 à 10 ans comme prévu dans le document de gestion durable présenté et agréé par le CRPF.

Un document de gestion sera élaboré une fois les plantations terminées.

La coupe définitive pour les résineux aura lieu autour des 60-70 ans et jusqu'à 150 pour les chênes.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de cas par cas

Non soumis au code forestier

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
ZI 54 (Dompierre sur Yon / 85170) ZI 23 (Chauché / 85140) ZI 54 + ZI 23	0.35 ha dont 0.25ha planté 3.1 ha dont 1.6ha planté 1.85ha de planté

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit : La Haute Portière / l'Audrière

Localité : Dompierre sur Yon (85170) / Chauché (85140)

Code postal : 8 5 1 7 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques[1]

Long. : - 1 ° 3 2 ' 4 2 " 2 Lat. : 4 6 ° 8 3 ' 3 9 " 9

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Dompierre Sur Yon (85170)
Chauché (85140)

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Parcelle 1 (ZI 54) : SCOT YON ET VIE / Parcelle classée A et Nh / PLU de Dompierre Sur Yon
Parcelle 2 (ZI 23) : SCOT du Pays du bocage vendéen / Parcelle A / PLUi du Pays de St Fulgent et des Essarts

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☑ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	Parcelle 1 (Dompierre sur Yon) se trouve à 5kms du BOIS DES GATS ET ETANG DE LA JARIE (ZNIEFF I) et à 6kms de la ZONE DE BOIS ET BOCAGE A L'EST DE LA ROCHE-SUR-YON (ZNIEFF II) Parcelle 2 (Chauché) est adjacente au bois de la Brosse classé en ZNIEFF de type II. Ce projet de boisement créera une continuité écologique et très intéressante pour la faune et la flore (voir carte)
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Aucune zone humide
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☐	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Le site NATURA 2000 le plus proche se trouve à plus de 30 kilomètres, il s'agit du Lac de GRAND LIEU (voir carte) Cette importante distance, signifie qu'il y aura très peu d'interactions entre le site du Lac de Grand Lieu et le projet.
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	Les arbres comme les autres culture ou les prairies prélèvent de l'eau pour leur croissance. Ils participent au cycle de l'eau par évapotranspiration. Lors de forte chaleur, les arbres réduisent l'évapotranspiration en fermant leurs stomates.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☑	Les essences choisies pour le boisement sont en adéquation avec les conditions pédologiques et climatiques. Les essences choisies sont frugales et consomment peu d'eau. Celles ci sont plutôt robustes vis à vis du besoin en eau.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Les haies bocagères, les arbres pré-existants (chêne/frêne/aulne) et les corridors écologiques seront conservés. De plus, les parcelles ne seront donc plus utilisées à des fins agricoles mais bien sylvicoles. Ce boisement sera un atout majeur en terme de biodiversité (faune, flore, habitats,...), le projet permettra de mettre en valeur des parcelles qui jusqu'ici étaient utilisées en prairies.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☑	☐	Conversion d'un espace agricole vers un espace forestier
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☑	☐	Substitution de l'activité agricole par une activité sylvicole

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

La parcelle est constituée principalement de limon avec quelques traces d'argile ce qui rend le sol avec un peu de perméabilité grâce à l'argile à partir de 40-50cm.

La mise en place d'une clôture temporaire pour une dizaine d'années environ permettra d'assurer la mise en place des plants et de limiter l'impact des cervidés.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet évite le passage répété de machines agricoles plusieurs fois par an sur l'ensemble de la parcelle.
De plus, le projet évitera de laisser ces deux parcelles en prairies sans réelles utilités, la sylviculture apportera des éléments faunistique et floristique beaucoup plus intéressants.

Les machines forestières passeront lors de l'installation des plants et tous les 10ans environ lors de la gestion.

Le travail du sol nécessaire à l'installation sera réalisé en période favorable lorsque les sols seront portants.
L'impact sera réduit par un travail localisé le long des lignes de plantation.

La parcelle 2 se trouve entre le bois de la Brosse et la forêt domaniale de Grasla, ce projet de boisement de 1.6ha permettra de créer une continuité écologique entre ces deux zones naturelles.

L'extension forestière a été encouragée afin de valoriser des terres agricoles peu valorisées à ce jour.

L'objectif étant de créer une zone tampon entre 2 zones naturelles tout en valorisant des terres agricoles délaissées

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet ne nécessite pas l'objet d'une évaluation environnementale notament car les essences qui seront plantées ont été murement réfléchi en prenant en compte un certains nombre de paramètres (sols, climat, historique parcellaire, adaptation au dérèglement climatique,...).
De plus l'impact environnemental et paysager de ce projet est très intéressant car il permettra la création d'un puit de carbone et la création d'une zone boisée qui créera une continuité avec les ZNIEFF se trouvant au Sud et au Nord.
Cette plantation permettra le développement de la faune et de la flore car aucun traitement ne sera réalisé (uniquement un fauchage par an).

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☑
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☑
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Pièces justificatives	☑
2	Cartographie	☑
3	Etude de sol CRPF	☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom GRELAUD

Prénom JEAN CLAUDE

Qualité du signataire Propriétaire

À La Roche Sur Yon

Fait le 3 0 / 0 7 / 2 0 2 4

Signature du (des) demandeur(s)